

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DPE 9 Groupement de commande portant sur la limitation des rejets en Seine des déversoirs d'orage Vincennes Charenton, Périphérique EST, Alma Rive Gauche et Wilson-Avenant n°1 à la convention avec le SIAAP

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-5 ;

Vu la délibération 2017 DPE 25 du Conseil de Paris des 9,10 et 11 mai 2017 approuvant la convention entre la Ville de Paris et le SIAAP de groupement de commande portant sur la limitation des rejets en Seine des déversoirs d'orage Vincennes Charenton, Périphérique EST, Alma Rive Gauche et Wilson ;

Vu le projet en délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature d'un avenant n°1 à ladite convention ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 8e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande entre la Ville de Paris et le SIAAP portant sur la limitation des rejets en Seine des déversoirs d'orage Vincennes Charenton, Périphérique EST, Alma Rive Gauche et Wilson.

Article 2 : La dépense sera imputée en section d'investissement, et la recette en section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants.

Article 3 : Madame la Maire est autorisée à signer ledit avenant.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO